

## **4ième Partie**

### **ANNEXES**

#### **Annexe I :**

Dossier de demande de manifestation aérienne (Dossier général)

#### **Annexe II :**

Dossier de demande de manifestation aérienne Baptême de l'air

#### **Annexe III :**

Caractéristiques physiques et dégagement concernant les plates-formes pour manifestations aériennes.

§ 3.1 - page A III.1 : Caractéristiques générales.

§ 3.2 - page A III.2 : Conditions météorologiques générales.

§ 3.10 - page A III.15 :

Plate- forme utilisée par des parachutistes et parapentistes.

Dimensions, volume et équipement de l'aire d'atterrissage.

Vitesses limites du vent pour les parachutages.

Liaison radio obligatoire entre le sol et l'aéronef largueur

"L'aire d'atterrissage pour les parachutistes et parapentistes est constituée par une surface plane, dégagée et exempte de tout obstacle.

Son diamètre est d'au moins 50 mètres.

Le dégagement de cette aire est assuré par un cône tronqué dont la petite base correspond au diamètre de celle-ci et dont la génératrice est inclinée à 35% sur l'horizontale jusqu'à une distance de 300 mètres.

La plate-forme est équipée d'une manche à vent, la vitesse du vent doit être inférieure ou égale à la vitesse maximale autorisée pour la voilure de secours, sans toutefois excéder quinze nœuds ; une force de vingt nœuds peut être exceptionnellement admise en fonction de la compétence connue des parachutistes et parapentistes et/ou des caractéristiques locales. De même, le directeur des vols doit veiller à ce que l'aérodynamisme due à la présence d'obstacles massifs le long de la plate-forme et sous la surface de dégagement soit compatible avec les voilures présentées.

Si la plate-forme est équipée d'un moyen de calcul de la vitesse du vent autre que par la manche à vent, cette dernière peut être remplacée par une flamme, un fumigène ou une flèche de signalisation.

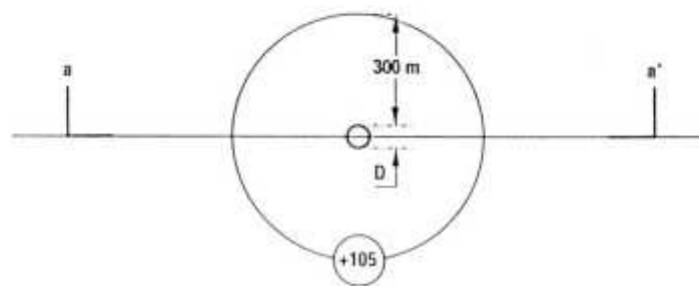
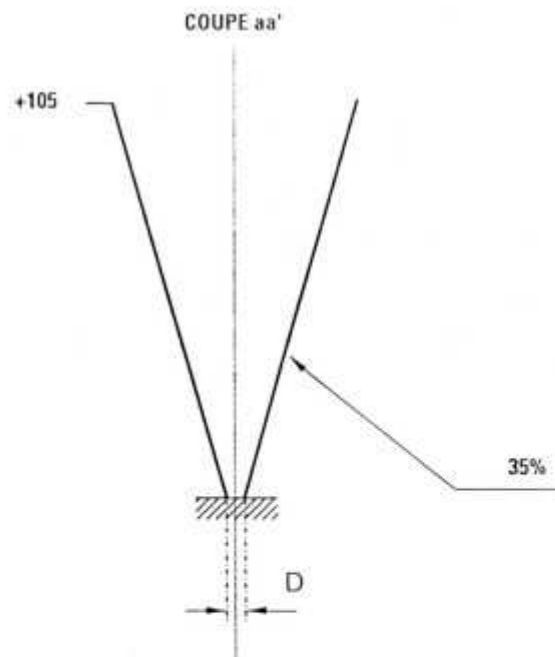
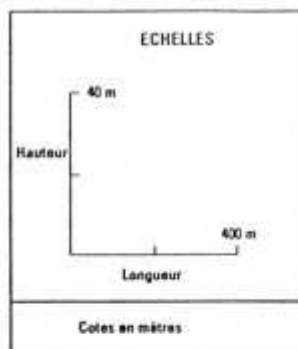
Le point d'atterrissage est matérialisé et facilement identifiable durant la descente.

Une liaison radio est obligatoire entre le sol et l'avion largueur."

§ 3.10 - page A III.16 : Surface de dégagement.

## PLATES-FORMES UTILISEES PAR DES PARACHUTISTES ET PARAPENTISTES

Surfaces de dégagement


 $D > 0U = 50 \text{ mètres}$ 
**Annexe IV :**

Fiches de participation  
page A IV.3 : Fiche de parachutiste.

Cette fiche doit être remplie et émarginée par le parachutiste lors de la constitution du dossier de demande. Elle est remise au directeur des vols qui donne son aval à la participation de l'intéressé en la signant après vérification des éléments qui y sont portés. Sur cette fiche figure en plus les références de la police d'assurance en R.C. du participant, et sa déclaration (cf. Art. 28).

**FICHE DE PARACHUTISTE**

Lieu de la manifestation :

Date :

PILOTE :

PARACHUTE :

NOM :

Prénom :

Voile principale :

Marque :

Brevet de para.pro ou Type:  
Licence N° Validité

Voile de secours  
Nombre total de sauts :  
Marque :  
Type :  
Nombre de participation à des présentations publiques dans les 12 derniers mois :

**SAUT :**

Temps d'occupation de l'espace aérien :

Type de saut :  
automatique ?  
commandé ?  
vol groupe (VR FF) ?            nombre de parachutistes :  
Voile contact ?                nombre de parachutistes :  
tandem ?  
Hauteur de parachutage :  
Hauteur d'ouverture :

Particularités (signaler en particulier les manœuvres susceptibles d'être supprimées ou modifiées en raison de la météo) :

**APPROBATION DE DIRECTEUR DES VOLS**

(Après vérification de l'autorisation d'emploi de l'aéronef et des qualifications du pilote largueur)

NOM :  
Prénom :

Fait à le Signature :

**DÉCLARATION DU PARTICIPANT**

Je soussigné, NOM                      Prénom :                      déclare que :

- j'ai pris connaissance de l'arrêté interministériel du 4 avril 1996 relatif aux manifestations aériennes et m'engage à respecter les consignes de sécurité définies dans l'arrêté préfectoral autorisant la manifestation;
- m'engage à respecter le domaine e vol de la voilure et le programme de la présente fiche telle qu'approuvée par le Directeur des vols;
- reconnais l'autorité du Directeur des vols et m'engage à respecter ses directives;
- (excepté voilure d'État sous ordre de mission) certifie sur l'honneur être détenteur d'une assurance couvrant l'ensemble voilure et ma participation à une manifestation aérienne en tant que parachutiste de présentation ou pilote tandem auprès de la compagnie :

sous le numéro avec échéance du

Fait à le Signature